

20 oct 2017 -14:20

La Belgique s'engage en faveur des espèces migratrices

Du 23 au 27 octobre se tient à Manille (Philippine) la plus grande conférence de l'année dédiée à la faune sauvage avec pour thème « Leur avenir est notre avenir – Développement durable pour la faune sauvage et les êtres humains ». A l'agenda : la protection de 25 espèces migratrices différentes dont le chimpanzé, le lion, une espèce de chauve-souris, plusieurs sortes de vautours et de requins. La pollution sonore, les prises accidentelles et les déchets en mer seront également traités. La Belgique compte contribuer entre autres aux décisions relatives aux océans.

La Convention sur les Espèces Migratrices concerne toutes les espèces qui migrent : les mammifères (y compris les mammifères marins), les oiseaux, les reptiles, les poissons ... Les Conférences organisées dans le cadre de cette Convention prennent trois types de décisions :

- Des décisions relatives à l'inscription d'espèces déterminées sur les listes de protection (suivant la gravité des menaces et les mesures de protection à prendre)
- Des plans d'action pour la protection des espèces reprises sur ces listes (p.ex. le Plan pour les éléphants)
- D'autres décisions de nature plus générale sur les différents types de menaces (p.ex. l'impact du tourisme ou du changement climatique).

Durant cette 12e session, les Etats membres vont se pencher sur le sort de 25 espèces différentes. La Belgique participe notamment aux discussions sur les requins. Les requins jouent un rôle crucial dans les écosystèmes et leur maintien. Les décisions devraient concerner plusieurs sortes de requins et de raies : le requin baleine (*Rhincodon typus*), le requin sombre (*Carcharhinus obscurus*), le requin bleu (*Prionace glauca*), le requin ange de mer (*Squatina squatina*) et deux raies-guitares (*Rhinobatos rhinobatos* en *Rhynchobatus australiae*) qui toutes sont gravement menacées.

Notre pays entend concrétiser son engagement pour la protection des océans et de la biodiversité marine en prenant une part active dans les négociations sur la pollution sonore en mer, les prises accidentelles et les déchets marins. Les autorités belges (Etat fédéral et Régions) ont intensément collaboré à la préparation de la position européenne sur les différents sujets traités.

Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement contribue notamment aux décisions sur les océans et veille au lien entre les différentes conventions sur la biodiversité dont la Convention CITES qui traite du commerce de la faune et de la flore sauvage.

La Convention sur les Espèces Migratrices, appelée également Convention de Bonn, existe depuis 1979 et dépend des Nations-Unies. Elle compte actuellement 124 Etats membres. Certains grands états comme les Etats-Unis, la Chine et le Canada n'en font pas partie. La Belgique en est membre depuis 1990.

Jetez un coup d'œil sur le trailer de la Conférence : <https://youtu.be/g9GjyhH0PIM> (en FR)

Plus d'info sur www.cms.int et www.environnement.belgique.be (recherchez « CMS » et/ou « CITES »)

Personne de contact : Vinciane Charlier - porte-parole du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement - gsm : 0475 93 92 71 - vinciane.charlier@sante.belgique.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe & Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be